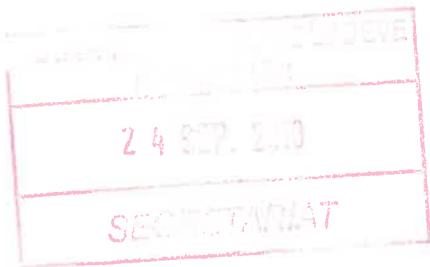


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

Commune de
PAULHAN



EXTRAIT du REGISTRE
des délibérations du
Conseil Municipal

Commune de Paulhan
Séance du 16 Septembre 2010

L'an deux mille dix et le seize septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est
réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit
heures trente sous la présidence de Bernard SOTO, et
après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. SOTO Bernard, ALBIGNAC France, BAUDOT
Bernard, CARRILLO Simon, DIAZ Aline, DJUROVIC Aleksandra ,
DUPONT Laurent, ESTRET Christine, GIL Claude, JOVIADO Martine,
LEBREAU Jean-Jacques, LEROUX Georgette, LOPEZ Daniel, MARTINEZ
Jacquy, MERCET Pierre, QUEROL Jean-François.

Etais Absent : M. JAM Thierry

Procurations : - Mme AUDEMAR Agnès à Mme DIAZ Aline
- Mr NOUGOUM à Mr MARTINEZ Jacquy
- Mr PAGES Alexandre à Mr MERCET Pierre
- Mme PAVIA Nicole à Mr GIL Claude
- Mr SERT Jean-Marie à Mr SOTO Bernard

OBJET : Approbation de la Première Modification Simplifiée PLU

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-10, L123-12, L 123-13, R 123-19, R 123-24, R 123-25,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2008 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols (devenu PLU),

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2009 définissant les modalités de la concertation relative à la mise en œuvre d'une procédure de modification du PLU,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mai 2010 approuvant la 1^{ère} révision simplifiée et la 1^{ère} modification du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté en date du 26 mai 2010 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de la première modification simplifiée du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2010 définissant le schéma d'aménagement de la zone II Au de la rue du Ballast

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Considérant que le projet de la première modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'approuver la première modification simplifiée du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie de PAULHAN ; mention de cet affichage sera insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire
Bernard SOTO**

